

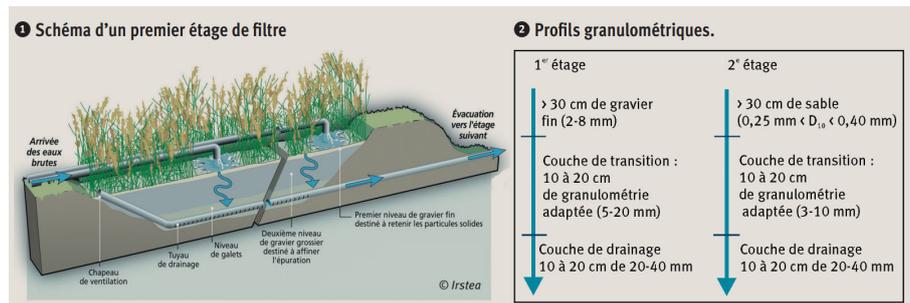
UNITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE COLLONGES TRAITEMENT PAR LITS PLANTÉS DE ROSEAUX ET ZRV¹

Fonctions du site

Positionnés en lieu et place de l'ancienne station de traitement des eaux usées de Collonges (Lagunage 1992 – 2 000 EH²), les ouvrages nouvellement construits ont pour fonction de traiter les effluents des territoires de Collonges (Villard, Bourg, Ecorans) et de Farges Asserans. Dotés d'une capacité de 3 300 EH, ils comprennent une seconde étape de traitement : les lits plantés de roseaux. En sortie de station, les effluents traités transitent par une Zone de Rejet Végétalisée.

- Un poste de refoulement (PR 1) commun pour l'alimentation du lit bactérien et des filtres du 1^{er} étage équipé de 2 pompes de 125 m³/h.
- Un premier étage de lits plantés de roseaux (procédé d'épuration biologique à cultures fixées) composé de 6 cellules de 550 m².
- Un poste de refoulement (PR 2) pour l'alimentation des filtres du 2^{ème} étage équipé de 2 pompes de 150 m³/h.
- Un second étage de lits plantés de roseaux (procédé d'épuration biologique à cultures fixées) composé de 4 cellules de 330 m².
- Une ZRV, fossé profilé en méandres sur une longueur de 370 ml environ, agissant en cas d'immersion comme une véritable zone humide.

Les ouvrages ont été mis en service en Novembre 2020.



Coût des travaux : 1 650 000 € HT, financé par la Régie des Eaux Gessiennes, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme « Sauvons l'eau 2019-2024 ».

Plus d'informations sur www.eaurmc.fr

¹ Zone de Rejet Végétalisée

² Équivalent Habitant